

binage. Par les mêmes raisons que nous venons d'exposer, l'énergie de ce nouveau hersage sera en raison de la nature du sol. Il faut, du reste, très-peu se soucier des quelques fèves que la herse aura arrachées, encore moins de celles qu'elle aura cassées. Lorsque les fèves sont semées à la volée, la herse peut arracher celles qui ont été mal enterrées à la semaille; mais, lorsque elles ont été plantées, le hersage, quelque multiplié qu'il soit, ne laisse d'autre trace après lui qu'une impulsion puissante donnée à la végétation.

SEMIS DES FÉVEROLES.

Quelques cultivateurs sèment encore les féveroles à la volée; mais de cette manière ils n'atteignent pas le but qu'ils se proposent, de préparer la terre à recevoir du blé l'année suivante. Parmi les différents modes de semences en lignes, nous recommandons celui-ci, qui n'exige aucun luxe d'instruments: on ne herse pas après le labour de semaille; un ouvrier muni d'un plantoir fait au fond de la première raie, à 3 pouces de distance les uns des autres, des trous profonds de trois pouces au plus. Un autre qui le suit dépose une seule fève dans chaque trou. On plante ainsi deux raies de suite, on laisse vide la troisième, et on continue de la sorte à planter deux raies, séparées par un intervalle d'une seule. On enterre ensuite la semence par un seul coup de herse donné en long. Ce mode de semences ou plutôt de plantation des féveroles n'exige pas plus de 1 minot de semences par arpent.

Les féveroles se plaisent dans les terres fortes. Leur place est entre deux céréales, par conséquent, dans la jachère de l'assolement triennal. Leur plantation doit être précédée de labours profonds, exécutés en automne. La fumure abondante donnée au champ est destinée non-seulement aux féveroles qui en profitent largement, mais encore au froment qui doit leur succéder invariablement.

SEMIS DU BLÉ.

On ne saurait s'y prendre trop tôt pour confier le blé à la terre: le semer après le 15 mars, surtout dans une terre qui n'est pas riche en vieille force et de première qualité, est une opération hasardeuse. Toutes les fois que le cultivateur ne peut pas lui consacrer une terre riche, fraîche quoique saine et que la rigueur de la saison le contraint à ajourner cette semaille à la fin de mai, il fera bien de lui substituer la culture de l'orge ou de l'avoine qui parcourent

les phases de leur végétation dans un nombre de jours plus limité.

AVOINE.

Cette céréale se sème quelquefois dans les terres légères, dès le mois d'avril; mais dans les terrains humides on est souvent obligé d'en ajourner la semaille jusqu'à la fin de la première quinzaine. Toutefois l'avoine semée en mai est toujours dans de meilleures conditions: elle est plus forte pour se défendre contre les coups de chaleur de juillet auxquels sont exposées les avoines tardives.

Il faut, à l'avoine semée dans les terres argileuses, un labour ancien donné avant les gelées. Dans ces sortes de terres, la surface, ameublie par les dégels, se réduit en poudre à la herse, et la semence se trouve enterrée dans les meilleures conditions. La terre qui recouvre la graine est meuble, celle sur laquelle cette graine repose est fraîche, et elle restera telle pendant une grande partie de l'été. C'est par une raison analogue qu'il faut labourer le plus tôt possible les terres légères, *non battantes*, qui doivent recevoir une semaille d'avoine. Ces terres, à la suite des fontes des neiges et des pluies de printemps, conservent bien mieux l'humidité du fond que si on les labourait au moment de la semaille, et comme elles s'échauffent plus tôt que les autres, une grande partie des mauvaises herbes a déjà germé et est levée lorsqu'on sème l'avoine; le hersage qui enfouit celle-ci détruit toutes les herbes parasites. Quant aux *terres blanches*, il faut les labourer la veille de la semaille. Lorsque l'on a donné ce labour trop tôt et que la terre s'est formée en croûte, une pratique excellente consiste à semer sur le sol durci et à enterrer la semence par un nouveau labour léger et un coup de herse.

VESCE.

Les premières vesces semées en mai peuvent arriver pour la nourriture en vert à l'étable peu après les vesces d'hiver. La vesce de printemps aime une terre fraîche et se sème avec succès sur un seul labour donné, comme pour l'avoine, avant les gelées. Lorsque l'on base la nourriture à l'étable sur cette légumineuse, il faut la semer tous les vingt jours depuis le commencement de mars jusqu'à la fin de juillet; mais il faudrait avoir bien du malheur pour ne pas pouvoir la remplacer au moins en partie par le trèfle, la luzerne, le maïs, qui se plaisent dans la terre qui lui convient et ont plus de valeur comme produit et comme